



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 88/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze septembre, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni
sous la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

Etaient présents : M. Laurent THEVENOT – Mme Laurence DUPONT – Mme Aurélie FERNANDES – M. David JARDINE - Mme Nadège BROSSAUD – M. Jean-Baptiste BLEHAUT – Mme Lucie PINTO - M. Halim YALCIN - M. Eric DERSIGNY – Mme Florence PLUCHART – M. Julien PIEDPREMIER – M. Yannick ALCACER – M. Emmanuel DENIS – Mme Julie FAITOUT – Mme Véronique CHARTIER – M. Christophe VIEIRA – M. Daniel BAPTISTE - M. Joël DE AMORIM - M. Bruno DARCILLON – Mme Christiane ZELUS – M. Alexis VALLENT – M. Nicolas BONJEAN – Mme Murielle VILLEDIEU - Mme Caroline GUIBOURT.

Etaient représentés :

M. Jean-Louis ANTONY par Mme Laurence DUPONT.

Mme Colette DESJOURS par Mme Murielle VILLEDIEU.

M. Eric AGBESSI par Mme Véronique CHARTIER.

Mme Florence PLUCHART est désignée secrétaire de séance.

OBJET :
URBANISME

Régularisation d'une installation de traitement et d'une aire de transit de matériaux minéraux au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme Laurence DUPONT, Adjointe au Maire en charge des Projets, Travaux et Urbanisme, informe l'assemblée que la Société Dugour et Fils, dont le siège social est situé 8 Route de la Nugère, Le Cratère à Volvic, a présenté une demande d'enregistrement concernant l'exploitation d'une plateforme de stockage, transit, concassage et criblage de pouzzolane située sur la Commune de Volvic au lieu-dit « Le Cratère ».

Le site, objet de la demande de régularisation, correspond à un site d'activités existant sur la Commune de Volvic et implanté sur les parcelles cadastrées BD n° 28, 29, 31, 32, 33, 34 et BD n° 459. Le site est exploité depuis 2006 par la Société Dugour et Fils pour des activités de stockage et transit de matériaux non dangereux inertes et de traitement (concassage et criblage) sous le régime de la déclaration au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

L'entreprise Dugour et Fils a récemment agrandi l'aire de transit dédiée au stockage de matériaux. Cette surface supplémentaire permet d'assurer le traitement des matériaux extraits sur le site de carrière de la société, au Puy de Ténuzet, pour laquelle l'exploitation est autorisée jusqu'en 2030.

Le site, initialement sous le régime de la déclaration au titre des ICPE, est aujourd'hui soumis à enregistrement du fait de l'extension de l'aire de transit et de l'augmentation en puissance de son installation de traitement.

Ce dossier qui relève de la réglementation applicable aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement est soumis au régime de l'enregistrement pour les rubriques 2515-1-a et 2517-1 de la nomenclature afférente.

Cette demande d'enregistrement a fait l'objet d'une consultation du public pour une durée de 4 semaines, du lundi 16 juin au mardi 15 juillet 2025 inclus, en mairie de Volvic pour laquelle l'avis au public a été affiché en date du 26 mai 2025.

Pour faire suite à cette consultation, aucune observation n'a été formulée et consignée sur le registre ouvert à cet effet en mairie de Volvic.

Aussi, et au titre de l'instruction du dossier de demande d'enregistrement par les services de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), l'avis du Conseil Municipal de la Commune est requis.

Dans ce cadre, **le Conseil Municipal**, Mme Laurence DUPONT entendue, et après en avoir délibéré, à **l'unanimité** :

- **ÉMET un avis favorable** à la demande de régularisation d'une installation de traitement et d'une aire de transit de matériaux minéraux au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 24.09.2025
Publié ou notifié
le : 24.09.2025

Le Maire,
Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Laurent THEVENOT

